



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>GESTION D'UNE POLLUTION ATMOSPHERIQUE</b>		<b>MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET MESURES DE LUTTE CONTRE LES PICS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUES</b>	
<b>MESSAGE RELATIF AU NIVEAU D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATIONS</b>			
Date : <b>16/06/2022</b>		Heure : <b>16H00</b>	
<b>DESTINATAIRES</b>		<b>EXPEDITEUR</b>	
<u>pour action</u> DD SIS DD-ARS SAMU DDSP Gendarmerie DMD CRS IA DDT DDCS Conseil général Union Maires 259 communes Sous-préfets Préf 78 : Perm Cabinet Presse et Com	<u>pour information</u>  MININT : COGIC PP : COZ PRIF	CABINET SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET PROTECTION CIVILE  Préfecture des Yvelines 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES	
		Téléphone : 01 39 49 78 00 (standard)  E-mail : <a href="mailto:defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr">defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr</a>	

Objet : Mise en œuvre des actions et mesures de lutte contre les pics de pollution atmosphériques

Référence : Arrêté inter préfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France.

Pièce jointe : Carte de contournement de l'agglomération francilienne

Selon les prévisions d'Airparif, le niveau d'information et de recommandation de  $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne pour l'ozone devrait être dépassé le **vendredi 17 juin 2022** avec un maximum compris entre  $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et  $210 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Evolution prévue de l'épisode de pollution pour le samedi 18/06/22:

**Dégradation**

En conséquence, et afin de limiter l'émission du polluant dans l'atmosphère, le Préfet de Police, Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris **recommande les mesures suivantes :**

### **Mesures applicables aux usagers de la route :**

Réduire la vitesse sur l'ensemble de la région Ile-de-France :

- à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h ;
- à 70 km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides normalement limitées à 90 km/h ainsi que sur les routes nationales et départementales limitées à 80 km/h ou à 90 km/h.

### **Recommandations comportementales :**

- Utiliser les véhicules peu polluants (électrique, GNL, etc.) ;
- Différer les déplacements sur l'Ile-de-France ;
- Respecter les conseils de conduite apaisée ;
- Eviter l'utilisation de bois de chauffage individuel ;
- Suspendre le brûlage de déchets verts ;
- Emprunter prioritairement les réseaux de transport en commun ;
- Privilégier les modes actifs de déplacement (marche, vélo, etc.) ;
- Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les poids lourds en transit dont le PTAC excède 3.5 tonnes.

### **Pour les populations vulnérables et sensibles :**

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;

- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;
- Évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- Privilégiez les activités modérées.
- Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, Insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.
- Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

### **Pour la population générale :**

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;

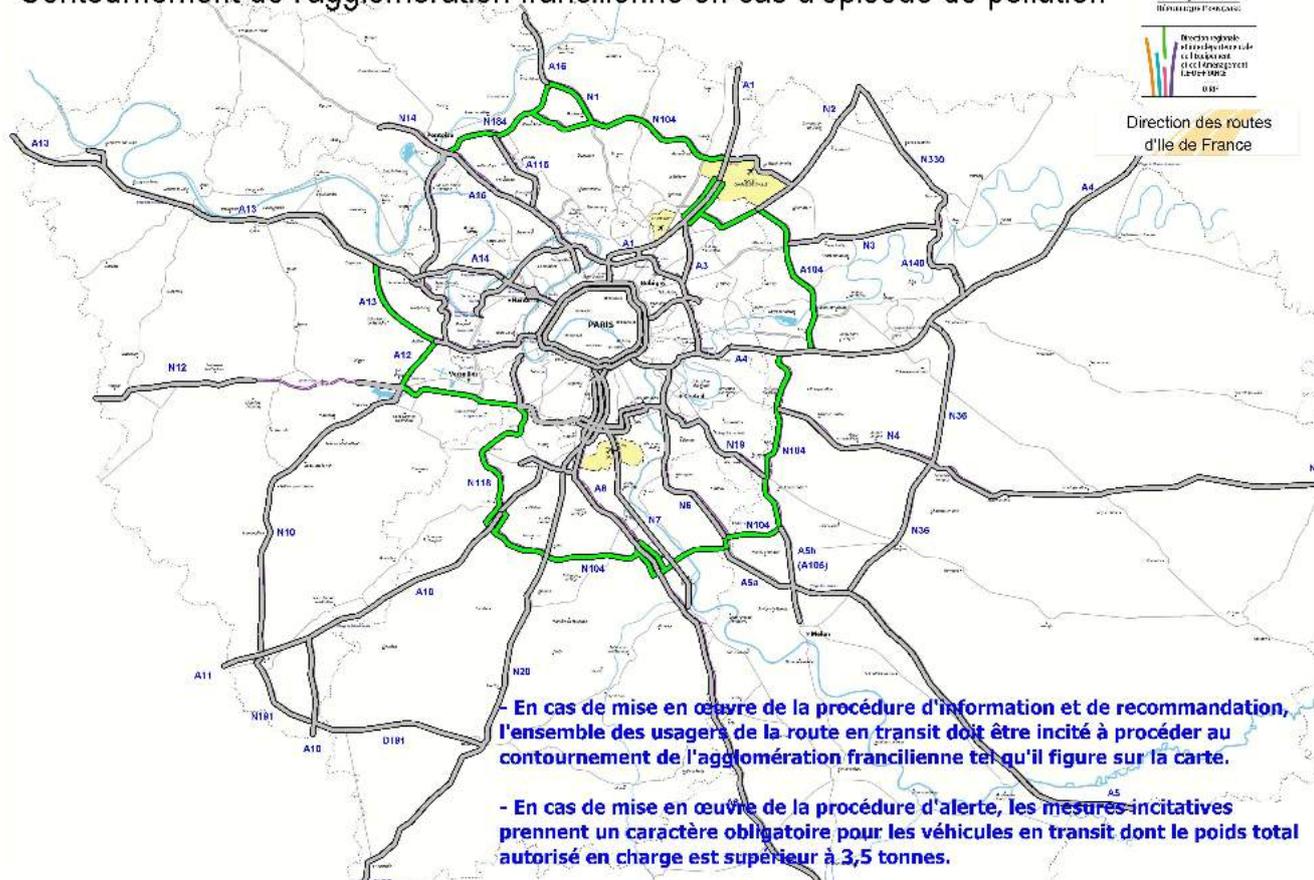
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;

**Des informations sur les niveaux de pollution sont disponibles sur le site [www.airparif.asso.fr](http://www.airparif.asso.fr)**

Enfin, il est rappelé que conformément aux termes de l'arrêté, les recommandations sanitaires peuvent être consultées sur le site Internet de l'ARS d'Ile de France <http://www.ars.iledefrance.sante.fr>

## ANNEXE

### Contournement de l'agglomération francilienne en cas d'épisode de pollution



Direction des routes  
d'Ile de France